

Conseil Municipal du 18 novembre 2016

L'engagement VS subvention

Lors du conseil municipal du 18 novembre 2016 est votée la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 de l'Ecole de musique et de danse d'Ambérieu.

L'un des 5 objectifs fixés par la municipalité est de « répondre aux sollicitations de la ville pour participer à différentes animations ». Que cela signifie-t-il vraiment ? L'Ecole ne pourra pas refuser de participer à un événement de la ville sous peine de voir ses engagements remis en cause et donc sa subvention ?

Parallèlement, début octobre, avait lieu l'assemblée générale du club de gymnastique ALJF (Amicale laïque Jules-Ferry). Lors de cette réunion, l'adjoint aux sports à Ambérieu, Ronald Granju, indiquait que si le club associatif « ne participait pas aux festivités du Téléthon le 2 décembre 2016, il y aurait une baisse des subventions l'année prochaine » (en 2017).

Comment ne pas réagir à de tels propos même si l'élu reconnaît que sa phrase était « peut-être mal tournée ».

Une politique qui n'hésite pas à viser les associations en liant les subventions à certaines conditions plus que discutables. Lier une non-participation au téléthon à une baisse de subvention, ne serait-ce pas du chantage ?

La participation à des rendez-vous festifs ou de solidarité deviendrait une obligation ? Que faites-vous de la nature même de l'engagement qui se doit d'être désintéressé et exempt de toutes considérations financières ?

Vivons notre Ville le réaffirme : l'engagement associatif ne doit pas être instrumentalisé au profit d'un chantage financier. Chaque association, chaque club doit conserver sa liberté de choix de participer à tel ou tel événement, c'est l'essence même de l'engagement.

La politique du coup de bâton n'est pas une politique responsable. Elle instrumentalise et fracture l'engagement. Allons, un peu de sérieux !

On ne contraint pas l'engagement, on l'accompagne et on le valorise.